

Trois ans (sursis) pour Jean-Jacques qui avait tiré sur Caldy, son voisin, à Roisin



Caldy Denis, sportif de haut niveau, gardera des séquelles. Tout ça pour une histoire de palissade. - D.R. et E.G.

Par Gisèle Maréchal
| Publié le 8/11/2021 à 05:02

Pour avoir tiré dans les mollets de son voisin lors d'un différend, Jean-Jacques, 80 ans, a été condamné à 3 ans avec sursis pendant 5 ans par le tribunal du Hainaut, division de Mons. Caldy Denis, la victime, gardera des séquelles sans doute à vie.

Suivant les argumentations du parquet et de Me Frank Discepoli, côté partie civile, le tribunal a balayé les thèses de la légitime défense, tout comme l'excuse de la provocation.



Caldy, lors de son hospitalisation. - E.G.

Jean-Jacques a fait feu sans sommation dans les jambes de son voisin avec qui son épouse se disputait... pour une question de pose de clôture. Pis : il a tiré alors que sa victime reculait et se trouvait de dos par rapport à lui.



Un an et demi après le drame

Jean-Jacques devra s'acquitter d'un montant provisionnel, provisoire donc, en guise de premier dédommagement à sa victime, qui conserve des séquelles un an et demi après le drame, et qui perdureront sans doute à vie. Tout cela pour un différend qui aurait pu se régler devant le juge de paix...

Lire aussi

Roisin: Caldý pourrait ne jamais refaire de sport de haut niveau

Le drame remonte au 16 janvier 2020, rue de la Ligne à Roisin. Une campagne frontalière qui n'incite pas à la sérénité... Jean-Jacques est quasi riverain de la ferme du couple Dequene-Wallecam, assassinés – un drame demeuré non résolu à ce jour. Tout près de là, se trouve la librairie de M. Libiez, victime d'un meurtre crapuleux. En 2018, comme l'a stipulé à l'audience Me Frank Discepoli, ce jeune couple qui s'installe à côté de chez lui, trouble sa tranquillité.



Caldy ne pourra sans doute plus pratiquer le sport comme auparavant. - D.R.

Transporteur routier indépendant, champion de cyclo-cross en Belgique et en international, voilà Caldys Denis qui ouvre sa salle de sport et accueille de la clientèle qui stationne systématiquement devant chez Jean-Jacques. En guise de riposte, celui-ci place des pavés sur le trottoir face à sa maison.

Une clôture, enjeu du drame

Les chiens aussi, avec le chenil, dérangent. Pour limiter les aboiements, Caldy demande s'il peut installer une palissade. « Oui, mais sans s'appuyer sur ma clôture », rétorque l'aîné. Une volonté non respectée : le vieil homme sectionne les fils de fer : la palissade s'effondre.



La palissade à l'origine du différend entre les voisins. - E.G.

Caldy en discute avec Arlette côté façades. Où Arlette arrive, menaçante, une fourche à la main : en riposte, Caldy s'empare d'un pavé, le lance vers elle sans la toucher. Côté défense, c'est en vain que Me Mélissa Vervaeke a plaidé que ce geste allait pouvoir excuser le geste de Jean-Jacques. Car effectivement, voilà l'aîné qui sort de sa maison, le bras armé d'une carabine : il tire dans les jambes de Caldy – mais, cela a été plaidé à l'audience, alors que son jeune voisin s'en allait et se trouvait de dos, ne constituant plus une menace pour l'homme armé et son épouse ! Les trois cents plombs se sont en effet logés dans les deux mollets, à l'arrière des jambes de Caldy. Celui-ci ne constituait pas une menace lors du tir.

Lire aussi

Roisin: «Il faut éviter un autre drame», clame le papa de Caldy

Le tribunal balaye l'excuse de la provocation, qui aurait dû supposer que Caldy aurait commis des violences graves... En l'espèce, il a lancé un pavé vers sa voisine... qui s'avançait vers lui, menaçante, une fourche à la main. Ce geste de Caldy ne peut donc pas servir d'excuse au tir de Jean-Jacques. Balayée aussi, la thèse de la légitime défense, le voisin tournant le dos à l'octogénaire quand il a tiré.

Des séquelles graves

En marge du procès, Caldy avait expliqué ses séquelles. « Je ne peux rester longtemps dans la même position : mes jambes et mes pieds s'endorment. Quelque 300 plombs logés dans les nerfs n'ont pu être ôtés : ils se sont désormais calcifiés. Ce métal donne le saturnisme et me fait risquer l'infarctus. Dès que la température baisse sous 10°, j'ai très mal. A la base, on parlait d'une amputation. » Triste histoire.